EMISSIONS ET COTATIONS

VALEURS FRANÇAISES

ACTIONS ET PARTS

GENEPIERRE

Société civile de placement immobilier à capital variable
autorisée à offrir au public des titres financiers
Siège social : 91/93, boulevard Pasteur, 75015 Paris
313 849 978 R.C.S Paris

Capital social : 225 362 880 euros

Date d'expiration de la société : 13/09/2077

Objet social : acquisition et gestion d'un patrimoine immobilier locatif

Responsabilité : la responsabilité de chaque associé à l'égard des tiers est engagée en fonction de sa part dans le capital et est limitée à la fraction dudit capital qu'il possède.

Avis d'augmentation de capital suite a la fusion-absorption de la SCPI Gene-Entreprise

AMUNDI IMMOBILIER, société anonyme au capital de 15 666 374 euros, dont le siège social est situé 91/93, boulevard Pasteur, 75015 Paris, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 315 429 837, agissant en qualité de Société de Gestion de :

— **GENEPIERRE**, société civile de placement immobilier (SCPI) dont le siège social est situé 91/93, boulevard Pasteur, 75015 Paris et immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 313 849 978 (« **GNP** »), et

— **GENE-ENTREPRISE**, société civile de placement immobilier (SCPI) dont le siège social est situé 91/93, boulevard Pasteur, 75015 Paris et immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 481 263 838 (« **GNE** »),

a exposé ce qui suit :

— aux termes d'un projet de traité de fusion établi par acte sous seing privé en date du 25 avril 2014 conclu entre GNE et GNP, GNE transfère à GNP, sous les garanties ordinaires de fait et de droit et dans les termes et conditions du projet de traité de fusion susvisé, tous les éléments d'actif et de passif constituant le patrimoine de GNE, sans exception ni réserve, l'universalité du patrimoine de GNE étant dévolu à GNP dans l'état où il se trouve à la date de réalisation de la fusion,

— aux termes respectivement des assemblées générales extraordinaires de GNE en date du 30 juin 2014 et de GNP en date du 21 juillet 2014, les associés de GNE et de GNP ont approuvé l'ensemble des termes et conditions du projet de traité de fusion et ses annexes,

— en rémunération de cet apport et après traitement des rompus conformément à l'article R.214-54 du Code monétaire et financier et des dispositions du projet de traité de fusion, GNP a augmenté son capital social d'un montant de 64 641 582 euros, pour le porter de 160 721 298 euros à 225 362 880 euros, par l'émission de 422 494 part sociales d'une valeur nominale de 153 euros chacune, attribuées aux associés de GNE à raison d'une part de GNE pour 3,76 parts de GNP. La prime de fusion s'élève à 32 176 106,33 euros.

En conséquence de ce qui précède, le public est informé de ce que le capital social de GNP se trouve porté, au 28 août 2014, à 225 362 880 euros, divisé en 1 472 960 parts sociales d'une valeur nominale de 153 euros chacune.

1404702